



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2022_094_PM

Objet : Autorisation de débit de boissons « *Loto du 13 novembre 2022* »

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.3335-1, L.3334-2 et L.3335-4,

Vu le modificatif portant sur la réglementation des débits de boissons, notamment sur l'article L3321-1 du code de la santé publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3334-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article 3 et 4 de l'arrêté Préfectoral n°152/2008

Considérant la demande formulée par Monsieur [nom], Président de l'association « *Sou des écoles laïques* », sollicitant l'autorisation d'ouvrir un **débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie**, à l'occasion de l'organisation du Loto, Le :

Dimanche 13 novembre 2022.

ARRETE :

Article 1 : Monsieur [nom], Président de l'association « *Sou des écoles laïques* », est autorisé à ouvrir un débit de boissons de 3^{ème} catégorie, dans la salle des fêtes place Raoul Coustet à MALLEMORT le **Dimanche 13 novembre 2022 de 12h à 21h**, à l'occasion de l'organisation du loto.

Article 2 : L'affichage des obligations légales concernant la protection des mineurs et de la répression de l'ivresse publique sera mis en place par le pétitionnaire.

Article 3 : La brigade de gendarmerie de MALLEMORT et la police municipale sont chargées pour chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté et seront destinataires d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée aux agents de l'autorité.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Mallemort
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Fait à Mallemort, le 08/09/2022

Hélène GENTE
Maire de MALLEMORT

